



FÊTE DE LA MUSIQUE 2021

CHARTRE DE PARTICIPATION

À retourner **IMPÉRATIVEMENT SIGNÉE AVANT LE 17/05/2021**
accompagnée de la fiche de candidature

Article 1. Présentation

La Ville de Saint Brice sous Forêt met en place un appel à participation pour la Fête de la Musique prévue **samedi 19 juin 2021**.

Article 2. Conditions

Cet appel à candidatures est ouvert à tous les chanteurs et chanteuses de la ville de Saint-Brice-sous-Forêt. Les mineurs doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale et devront être accompagnés d'un représentant légal le jour de la Fête de la Musique.

Article 3. Modalités de sélection

Les candidat(e)s doivent adresser un dossier de candidature, un CD, une vidéo, un fichier ou lien Internet permettant d'écouter 2 titres chantés par leur soin ainsi que la présente chartre signée **avant le 17 mai 2021 à 12 h** :

- par courriel à conservatoire@saintbrice95.fr
- sur place au Conservatoire municipal de musique Claude Debussy – Centre culturel et sportif Lionel Terray - 12 rue Pasteur 95350 Saint-Brice-sous-Forêt. Le nombre des candidats retenus sera fonction des places disponibles.
- Par le formulaire en ligne sur www.saintbrice95.fr (rubrique Actualités)

Article 4. Organisation

Les candidats retenus se produiront en extérieur, dans la ville de Saint Brice sous Forêt, et ce dans les conditions suivantes :

- Rémunération : La participation de la Fête de la Musique **est bénévole**.
- Technique : Les plateaux et le matériel de sonorisation sont mis à disposition par la ville de Saint Brice-sous-Forêt. Les participants seront conviés à une réunion technique et à une séance de répétition, dont les dates leur seront communiquées par courriel. La présence à cette réunion et aux répétitions seront obligatoires.
- Durée de la prestation : Chaque candidat pourra bénéficier du plateau pour un temps limité, selon le nombre de chanteurs ou chanteuses présent(e)s.
- Ordre de passage : Il sera indiqué aux candidats par les services de la Ville et ne pourra pas être remis en cause.

Article 5. Engagements des Saint-Briciennes et des Saint-Briciens sélectionnés :

Les chanteuses et chanteurs s'engagent à :

- Respecter l'organisation mise en place par la Ville : le créneau horaire, le temps de passage qui leur sera attribué ainsi que les conditions de sécurité des biens et des personnes telles qu'elles seront transmises par la Ville.
- Ne pas tenir de propos diffamatoires ou insultants, qui inciteraient à la discrimination, à la haine, ou à la violence contre une personne ou un groupe de personnes en raison de leur lieu d'origine, de leur nationalité, de leur race, de leur religion, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, ou de leur handicap.

Article 6. Engagements de la ville

La Ville met à disposition le domaine public et dans la mesure de ses moyens techniques et matériels, des équipements et l'alimentation électrique de la scène positionnée en extérieur, dans la ville. Elle assure la coordination générale de la Fête de la Musique ainsi que la réalisation et la diffusion du programme de la soirée.

Article 7. Modalités d'inscription

Documents à envoyer pour l'inscription : La fiche de candidature accompagnée des pièces à fournir La charte de participation signée L'autorisation parentale pour les enfants mineurs.

Article 8. Droits de diffusion des productions

Les participants à la Fête de la Musique s'engagent à autoriser, sans contrepartie, la ville de Saint-Brice-sous-Forêt, à diffuser les images fixes et animées (photographies ou films) prises par elle au cours de la manifestation sur tout support dans le but d'en assurer la valorisation. Les différents participants devront, à cet effet, remplir un formulaire de droit à l'image.

Article 9. Annulation

Si pour des raisons internes ou externes, en particulier celles liées à la pandémie de la Covid-19, l'organisateur devait être conduit à annuler la Fête de la Musique, sa responsabilité ne pourrait être engagée.

Article 10. Rappel du calendrier

Clôture des inscriptions : lundi 17 mai 2021 à 12 h

Article 11. Renseignement

Pour tout renseignement concernant cet appel à participation, contacter :
Conservatoire municipal de musique Claude Debussy
Centre culturel et sportif Lionel Terray - 12 rue Pasteur 95350 Saint-Brice-sous-Forêt
Tél. : 01 39 33 01 85

Je soussigné(e),

.....
certifie avoir pris connaissance de la présente charte de participation à la Fête de la Musique organisée par la ville de Saint-Brice-sous-Forêt le samedi 19 juin 2021, et m'engage à en respecter impérativement les dispositions.

Fait à Saint-Brice-sous-Forêt, le

Signature
Pour les mineurs, représentant légal